

Point Info Transmission : une activité en hausse

Accueillant tout porteur d'un projet de cession d'exploitation, les Point Info Transmission du Grand Est voient leur activité monter en puissance. Porté par l'Adasea, le PIT de la Marne s'inscrit dans cette tendance.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Point Information Transmission (PIT) est présent dans chaque département du Grand Est (les chambres départementales d'agriculture et l'Adasea pour la Marne) pour répondre aux questions des exploitants envisageant de transmettre leur exploitation (lorsque la retraite approche ou dans le cadre d'une réorientation professionnelle). Les PIT sont labellisés par la Région et la Draaf Grand Est qui financent ce dispositif.

Une anticipation insuffisante

En 2022, le PIT tire un bilan positif de ses actions. Plus de vingt actions ont été organisées sur les dix départements par les différents partenaires de la transmission : articles d'information, événements et formation Transmission, théâtre forum ou encore farm dating. 384, c'est le nombre d'exploitants rencontrés sur la Région Grand Est (+25 % comparés à 2021) : 384 chefs d'entreprise, 384 passionnés

venus à la rencontre des conseillers Point Info Transmission, avec des questions, des doutes, des freins, des remises à demain. Néanmoins, le constat régional est similaire d'une sur l'autre : la transmission n'est pas suffisamment anticipée dans le cadre d'un départ à la retraite. Dix à cinq ans sont le minimum requis pour anticiper au mieux sa transmission, garantir la pérennité de son exploitation, préparer l'ensemble des démarches et se préparer à cette cession d'activité. En effet, la transmission d'une exploitation, ce n'est pas « juste » transmettre des biens matériels. C'est aussi transmettre son histoire, ses valeurs, sa passion, son ADN et l'amour de son métier.

Un repreneur souvent identifié

Dans la Marne, le PIT a reçu 39 futurs cédants en 2022 (contre 33 en 2021) : 56 % en grandes cultures, 31 % en viticulture, 8 % en élevage, 4 % en maraîchage. L'agriculture biologique est présente dans 5 % des projets de transmission. L'âge moyen des cédants est de 60 ans (contre 62 en 2021).

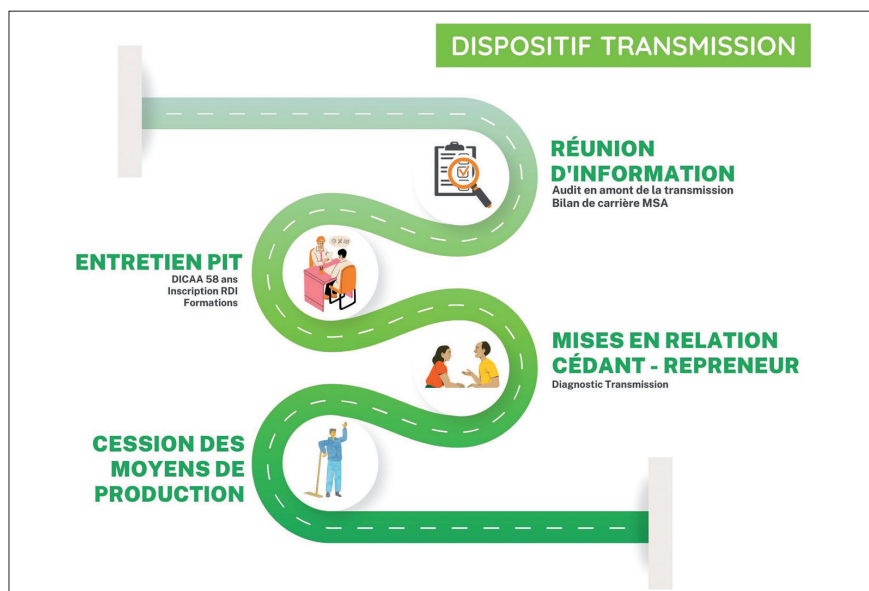
Un PIT, ça fonctionne comment ?

Le PIT accueille tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors d'un rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant reçoit les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il est orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il est également informé sur les différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il peut bénéficier en fonction de son projet. Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ cinq ans avant le projet de cession d'exploitation.



POUR EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus sur le PIT de la Marne et les étapes de la transmission : www.adaseamarne.fr (rubrique Transmission) ou scanner le QR Code.



Transmettre une exploitation est un vrai parcours : il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ cinq ans avant la date de cession envisagée.

Lors du rendez-vous au PIT, 79 % des cédants ont un repreneur identifié : dans 90 % des cas, il est issu du cadre familial et dans 94 % des cas, c'est un futur installé. Tous les futurs cédants ont entamé la préparation de l'outil de production à transmettre mais seulement 8 % d'entre eux ont établi la valeur de cession de leur exploitation.

Plusieurs phases de suivi sont mises en place par le PIT après le premier rendez-vous avec les futurs cédants : un an après, puis deux ans, jusqu'à trois ans.

L'objectif de ces suivis est de faire le point l'avancée du projet de transmission, de vérifier que le cédant trouve bien toutes les réponses à ses questions. Ce suivi est fortement apprécié par les exploitants car il leur permet notamment de relancer leur réflexion sur leur cessation d'activité.

Caroline Ledeuil